

Guide de bonnes pratiques

Politique E.S.G.

ENVIRONNEMENT – SOCIAL - GOUVERNANCE

Présentation du guide

Sommaire

- I. Consommations électriques
- II. Consommations d'eau
- III. Gestion du chauffage / climatisation
- IV. Gestion des déchets
- V. Les bons gestes du quotidien

I. Consommations électriques

Des gestes simples et des démarches peu coûteuses peuvent vous permettre de réduire de façon significative votre consommation électrique, et donc votre facture. Voici quelques bonnes pratiques à adopter.

Sur la nature de vos équipements de travail

Dans le cadre du renouvellement de vos équipements informatiques :

- Privilégiez les écrans plats qui consomment jusqu'à 10 fois moins que les écrans cathodiques
- Favorisez les ordinateurs portables. Leur utilisation permet de réduire significativement la consommation du parc informatique : pour une utilisation de 6 heures par jour un ordinateur portable consomme 600 kWh/an contre 1 300 kWh/an pour un poste fixe de même catégorie.
- Optez pour des imprimantes individuelles à jet d'encre qui vous permettront de consommer 3 fois moins que des imprimantes laser

Le saviez-vous ?



Il existe des équipements avec des étiquettes Energie (A, B, C,...). La multitude des produits étiquetés ne nous permet pas de tirer une règle générale sur l'achat de ces produits, cependant, nous vous invitons à tenir compte de ce nouveau critère de choix.

I. Consommations électriques

Quelles sont les installations à privilégier ?

- Lors du changement de vos ampoules, privilégiez la LED qui permettra un éclairage plus diffus de vos locaux, des économies importantes, un faible échauffement, et une durée de vie plus importante pour un investissement modéré.
- Optez pour l'installation de détecteurs de présence, dont l'avantage premier est la maîtrise de votre éclairage engendrant des économies rapides, et une diminution des opérations de relamping.
- Le zonage de vos installations électriques est un autre levier en matière d'économie d'énergie. Cette action est à entreprendre de préférence dès l'aménagement de vos locaux, l'intérêt étant encore plus grand sur des espaces décloisonnés de type open-space.
- La régulation par horloge est l'assurance que vos éclairages seront mis hors tension automatiquement et pallieront aux oublis de vos salariés.
- La sonde crépusculaire, en cas d'éclairage extérieur, vous permet de gérer l'éclairage artificiel en fonction de l'éclairage naturel disponible, et donc de suivre précisément vos besoins. Grâce aux capteurs d'éclairement lorsque la lumière naturelle est insuffisante, l'éclairage s'active et s'éteint lorsqu'il fait suffisamment clair.

Pour aller plus loin...



Réutiliser l'énergie existante pour couvrir vos consommations représente une réponse aux enjeux climatiques actuels. Chaque acteur, bailleur et locataire, ont tout intérêt à s'engager dans une démarche responsable, afin de réduire son impact environnemental. Pour cela, votre fournisseur d'électricité est en mesure de vous proposer un Contrat Energie Verte (sous forme d'avenant), en vue de vous garantir une origine renouvelable de votre électricité.

I. Consommations électriques

Eclairage intérieur

- L'organisation des bureaux à l'intérieur des locaux a un impact direct sur la consommation d'électricité liée à l'éclairage. En effet, le besoin en éclairage varie selon l'agencement du mobilier et du cloisonnement. Prendre en compte l'éclairage naturel est un réflexe à avoir pour optimiser ses consommations et améliorer le confort des occupants.
- Loin d'être anodin, le nettoyage annuel de vos luminaires n'est pas à négliger. En effet, trop de poussière peut diminuer l'efficacité lumineuse de 30%.
- Il n'est pas nécessaire d'éclairer la totalité d'un espace de travail lorsque tous les salariés ne sont pas sur place. Un éclairage d'appoint peut être une solution pour limiter les consommations inutiles. Ce qui est vrai pour l'éclairage général de vos bureaux, l'est aussi pour l'éclairage d'appoint : la LED reste à privilégier.
- Pour limiter le recours à un éclairage artificiel, ouvrez les rideaux et les stores, puis dégagez les fenêtres pour faire rentrer le maximum de lumière naturelle. Par ailleurs, pour les murs et plafonds, évitez les couleurs sombres qui absorbent beaucoup la lumière et obligent à renforcer l'éclairage artificiel. Des vitres nettoyées régulièrement évitent une perte de consommation d'éclairage estimée à 20%.



Pensez à transmettre vos consommations d'électricité à votre bailleur. Nous vous rappelons que la transmission de cette information est une obligation contractuelle, mais aussi l'une des conditions essentielles en vue de respecter au mieux une démarche responsable. Votre bailleur vous propose la signature d'un mandat Deepki afin d'automatiser la collecte de vos consommations en énergie.

II. Consommations d'eau

Bien que limités, les usages de l'eau dans les bâtiments tertiaires peuvent se révéler consommateurs quand ils ne sont pas optimisés. La mise en place d'équipements sanitaires plus performants permet de réduire cette consommation.

Les installations à prévoir

- L'installation d'un mousseur permet d'économiser jusqu'à 5 litres d'eau par minute par rapport à un robinet classique. Cela représente entre 25% et 50% de diminution de consommation, et une économie pouvant aller de 70€ à 150€ par an.
- Le robinet poussoir évite le gaspillage de l'eau, et lutte ainsi contre les oublis des occupants puisque l'eau coule durant un temps prédéfini de 5 à 20 secondes. Son prix varie de 55€ à 200€.
- Autre élément, la double chasse d'eau. S'agissant d'un équipement au coût modéré, ce sont plusieurs litres d'eau économisés et une diminution du montant total de votre facture. A noter que chaque utilisation des sanitaires représente entre 3 et 9 litres d'eau consommés.
- Si votre local est équipé d'un compteur individuel, il est désormais très simple de procéder à l'installation d'un détecteur de fuites. Cet outil vous permet de déceler une consommation anormale d'eau grâce à un signal sonore émis dans votre local. Les prix varient selon les modèles : entre 20€ et 3 000€.

III. Gestion du chauffage / climatisation

Le chauffage et le rafraîchissement des locaux tertiaires représentent aujourd’hui jusqu’à 70% de la consommation d’énergie totale d’un bâtiment. Agir sur les usages du chauffage, de la ventilation et de la climatisation se révèle être un levier d’économie très important.

Les gestes à adopter

- L’instauration de consignes de chauffage avec une température encadrée pour les utilisateurs (plus ou moins 3°) permettra d’éviter les grands écarts de température et une dépense énergétique trop importante et inutile en fonction des saisons.
- Sensibilisez les salariés à la fermeture des portes et des fenêtres pour éviter les déperditions de température. En complément, il est possible d’équiper vos portes d’un dispositif assurant la fermeture automatique après passage.
- Assurez l’entretien et le nettoyage régulier des éléments terminaux présents dans vos locaux et veillez à ne pas obstruer les bouches de soufflage permettant d’optimiser leur fonctionnement.

Chauffage :

Fonctionnement en période d’occupation
(7h00 à 20h00) : **20°C**

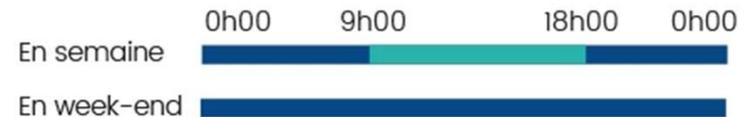
Fonctionnement en période d’inoccupation
(20h00 à 7h00 et week-end) : **15°C**



Rafrâichissement :

Fonctionnement en période d’occupation
(9h00 à 18h00) : **26°C**

Fonctionnement en période d’inoccupation
(18h00 à 9h00 et week-end) : **à l’arrêt**



III. Gestion du chauffage / climatisation

Les équipements à favoriser

- La régulation par horloge est un système de programmation de la température de vos locaux. Ce dispositif vous permet de gérer tous les organes de production de chauffage, selon les habitudes et les besoins des occupants, vous donnant l'avantage de réduire vos consommations. A noter que chaque degré supplémentaire au-dessus de 19°C engendre 7% de plus sur votre facture d'énergie.

Le saviez-vous ?



Pour des locaux occupés 10 heures par jour qui resteraient allumés toute la nuit, l'économie engendrée par une coupure automatique de nuit serait de l'ordre de 58%.

Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit pour les locaux dans lesquels est installé un système de refroidissement, que celui-ci ne doit être mis ou maintenu en fonctionnement que lorsque la température intérieure des locaux dépasse 26 °C.

IV. Gestion des déchets

La gestion des déchets est un enjeu sociétal majeur et les entreprises sont soumises à une réglementation accrue. En Europe, 30% des déchets sont des emballages : les métaux, le verre, le plastique, le papier et le carton sont pour la plupart recyclables.

Les gestes à adopter

La gestion du papier est un enjeu majeur dans la vie en entreprise. Pour cela privilégiez :

- Le papier recyclé (la fabrication du papier recyclé nécessite moins d'eau et d'énergie que pour la fabrication classique de pâte à papier. Chaque tonne de papier récupéré et recyclé permet de sauver 15 à 20 arbres).
- Les impressions recto/verso
- Les impressions en noir et blanc
- 2 pages par feuilles lorsque cela est possible
- La réutilisation des chutes de papier en brouillon

IV. Gestion des déchets

Les gestes à adopter

Il est de la responsabilité de chacun d'être acteur d'une meilleure gestion des déchets au quotidien. Des gestes simples permettent d'agir concrètement pour améliorer le cadre de vie. Voici quelques pratiques simples :

- Lors de vos livraisons de fournitures, privilégiez les commandes en « vrac » pour éviter le suremballage
- Achetez des équipements aux durées de vies plus longues
- Optez pour la réparation des machines plutôt que pour leur remplacement
- Mettez à disposition des tasses en verre, plutôt que des gobelets en plastique
- Optez pour des fontaines à eau sans réservoir

IV. Gestion des déchets

Le tri sélectif

Afin de pouvoir effectuer un tri sélectif efficace, nous vous invitons à suivre quelques recommandations :

- Lors du débarras de vos déchets informatiques, veillez à les déposer dans les déchèteries appropriées. Des sociétés spécifiques de collecte existent, pensez à les solliciter.
- Pour vos cartouches d'encre, privilégiez la recharge plutôt qu'un rachat complet.
- Mettez à disposition une poubelle « papier »
- Choisir les réceptacles de tri adéquats, en termes de matériaux, de formes, et de couleurs afin de faciliter l'adhésion des occupants. L'emplacement est aussi un facteur de réussite très important comme la mise à disposition de bacs de tri dans les couloirs.
- Pensez à une communication claire (orale et signalétique) et veillez à inclure tous les acteurs, notamment les personnels d'entretien afin que le tri soit respecté jusqu'au bout de la chaîne.



Si vous disposez de votre propre société de traitement des déchets, pensez à transmettre à votre Bailleur le rapport trimestriel de collecte qui doit mentionner la part revalorisée de vos déchets.

V. Les bons gestes du quotidien

Adopter de bons réflexes au quotidien permet de limiter son impact sur l'environnement et sur le confort des autres occupants.

- Privilégiez un trajet en transports en commun ou le vélo si la distance le permet.
- Le covoiturage avec vos collègues est un moyen de mutualisation des coûts de transports, de diminution des gaz à effet de serre et un moyen de créer un lien entre les collaborateurs.
- Lors de l'utilisation de votre matériel informatique, pensez à éteindre vos ordinateurs lors d'une pause prolongée et assurez-vous en fin de journée de couper l'alimentation de vos ordinateurs et de vos périphériques de type imprimante. En veille, ces appareils consomment encore plus d'énergie que pendant leur période de fonctionnement effectif.
- Limitez le nombre d'imprimantes individuelles et optez plutôt pour une imprimante collective branchée sur réseau. Un copieur pour 30 personnes pourrait être un ratio raisonnable.
- Profitez du développement du télétravail pour inciter vos collaborateurs à favoriser la visio-conférence. Cette option permet de réduire les trajets mais aussi d'optimiser le temps des collaborateurs.



Le saviez-vous ?

Les transports représentent 32% de la consommation d'énergie finale en France et 26% des émissions de Gaz à effet de serre. Un autobus plein équivaut à 45 véhicules en moins sur la route.